

Tribunal Fédéral de la FLT
c/o Marco Putz
L- 4712 Pétange

Conseil d'Administration de la FLT
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
email: mail.ft.lu@gmail.com

Luxembourg, le 04 février 2019

Concerne: démission collective des membres du Tribunal Fédéral

Chers membres du Conseil d'Administration de la FLT,

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FLT qui s'est tenue en date du 22 septembre 2018, des changements ont été apportés au règlement pour les compétitions et aux statuts de la FLT.

1) En effet, les dispositions du règlement pour les compétitions relatives à la compétence ont été modifiées ayant pour conséquence, entre autres, d'attribuer un pouvoir d'instruction au Tribunal Fédéral.

Etant donné que la charge de travail du Tribunal Fédéral sera augmentée considérablement suite à ce changement, les membres du tribunal sont d'avis que cette modification aurait dû être accompagnée d'une augmentation du nombre des membres du Tribunal Fédéral.

2) Au cours de cette même assemblée, une modification des statuts de la FLT a été votée aux termes de laquelle, pour certains types de litiges, un représentant de la Commission d'Arbitrage, disposant d'un droit de vote (!), fera partie de la composition de la chambre du Tribunal Fédéral chargée de trancher le litige en question. De plus, un représentant du Comité Tennis National prendra le rôle de secrétaire de cette chambre. Ce représentant n'aura cependant pas de droit de vote.

Le Tribunal Fédéral craint qu'en présence de ces représentants, les délibérations ne pourront plus être faites librement et l'indépendance et l'impartialité du tribunal ne seront plus garanties.

Contrairement à ce qui a été expliqué par le Conseil d'Administration de la FLT lors de cette assemblée, les membres du Tribunal Fédéral n'ont été ni informés des modifications proposées à l'assemblée, ni convoqués à cette assemblée.

Or, les membres du Tribunal Fédéral déplorent que tous ces changements aient été faits à son insu, sans consultation préalable de cet organe qui, pour le surplus, n'a pas été mis en mesure d'exprimer ses réflexions lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Les signataires de la présente lettre ont accepté leur nomination en tant que membres du Tribunal Fédéral sur base des anciennes dispositions du règlement pour les compétitions et des statuts qui ont fixé les limites du pouvoir du tribunal. Cependant, suite aux modifications votées, la mission du tribunal a changé substantiellement! De plus, la présence, pour certains types de litiges, d'un représentant de la Commission d'Arbitrage avec droit de vote et d'un représentant du Comité Tennis National en tant que secrétaire, risque de faire perdre à cet organe juridictionnel son indépendance et impartialité.

Par conséquent, nous sommes au regret de vous informer que les membres du Tribunal Fédéral démissionnent collectivement avec effet immédiat.

Veillez agréer, chers membres du Conseil d'Administration de la FLT, l'expression de nos salutations sportives.

Marco PütZ

Président

- Annexe : Lettre signée séparément par les sept /7/ membres du tribunal fédéral.